

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le **23 août 2010**, à 19 h30 à la salle municipale située au 1207, rue de l'Église, Municipalité Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents : les conseillers(ères) Claude Lebel, Douglas Beard, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne

Est également présente Nancy Lussier directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code Municipal du Québec*, à tous les membres du conseil.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2010-08-177

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 4. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT No.562 RELATIF À UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET POUR LA TRANSFORMATION DE LA SALLE MUNICIPALE EN SALLE POLYVALENTE
 5. MANDAT À L'ARCHITECTE
 6. APPEL D'OFFRES POUR SERVICE D'INGÉNIEURIE
 7. INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE
 8. PÉRIODE DE QUESTIONS
 9. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
-

Adoptée.

4. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT No.562 RELATIF À UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET POUR LA TRANSFORMATION DE LA SALLE MUNICIPALE EN SALLE POLYVALENTE

Un avis de motion est donné par le conseiller GILLES CHOQUETTE pour l'adoption prochaine du Règlement No.562 relatif à un règlement d'emprunt pour la construction d'une bibliothèque municipale et pour la transformation de la salle municipale en salle polyvalente. Le dit règlement portera sur le financement et les modalités de remboursement.

5. MANDAT À L'ARCHITECTE

2010-08-178

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Demers, Pelletier architectes, pour la construction de la bibliothèque municipale et pour la transformation de la salle municipale en

salle polyvalente, au coût de 22 000,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE l'offre de service inclut entre autre les services suivants :

- Phase esquisse;
- Phase préliminaire;
- Phase des plans et devis définitifs;
- Soumissions;
- Suivi de chantier,

Le tout plus amplement décrit à l'offre de services déposée le 17 août 2010.

Adoptée.

6. APPEL D'OFFRES POUR SERVICE D'INGÉNIERIE

Une copie du document «Cahier de charges pour mandat de services professionnels en génie civil, structure, mécanique et électricité du bâtiment » est remise à chacun des conseillers présents.

2010-08-179

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que des soumissions par invitation soient demandées par la directrice générale / secrétaire-trésorière pour les services d'ingénierie aux firmes suivantes : Genivar, Groupe S.M., Pluritec et Teknika HBA.

QUE les cahiers de charges ont été approuvés par les membres du conseil.

QUE les formulaires devront être reçus au plus tard le 9 septembre 2010 avant 11 h et l'ouverture aura lieu le même jour à compter de 11 h 05 au bureau municipal.

Adoptée.

7. INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE

2010-08-180

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de nommer Ginette Bouchard représentante de l'organisme propriétaire pour siéger sur le comité Adhoc relatif à l'intégration des arts à l'architecture.

QUE la consultante de la bibliothèque municipale, madame Pauline Roy, est également nommée observatrice au sein du comité.

Adoptée.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2010-08-181

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 15.

Adoptée.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

